

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 10 octobre 2024 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 10 octobre 2024 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 34 membres sur les 35 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°CA20241004

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu la décision du Conseil des études et de la vie universitaire du 26 septembre 2024.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2024/2025

Le Conseil d'administration approuve les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, applicables à compter de l'année universitaire 2024/2025, soumises en complément de celles approuvées par cette même instance le 27 juin 2024.

Nombre de présents : 24
Nombre de pouvoirs : 8
Total présents et représentés : 32
Nombre de votants : 32
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 32

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 32

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 11/10/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.